



SURVEILLANCE GÉNÉRALE

POSTES DE COMMANDEMENT SÛRETÉ : LES ANNONCES NE SUFFISENT PAS !

Dès la prise de fonctions du nouveau Directeur de la sûreté ferroviaire en début d'année, la CGT a rencontré et alerté la Direction sur l'organisation du travail et la souffrance au travail en PCNS et PC. Les engagements de la Direction pris en début d'année à ce sujet, font de nouveau l'objet d'annonces en CSSCT.

Lors de 4 rencontres majeures durant le premier semestre 2020, la CGT a interpellé la direction de la sûreté quant à l'état dégradé des conditions de travail et des parcours professionnels au sein des PCNS et PC. La Direction a entendu nos alertes et s'est engagée dans un processus de requalification des postes et d'amélioration des conditions de travail, notamment sous l'aspect managérial.

Plusieurs mois après, lors de la réunion de la CSSCT du 09 octobre, la CGT s'est étonnée d'entendre de nouveau ces engagements. La CGT n'accepte pas que soient répétées en CSSCT des « annonces » vieilles de 6 mois, dont la majorité d'entre elles ne sont toujours pas effectives. L'exercice de notation (NAC y compris) aurait dû permettre de rattraper davantage les retards pris depuis dix ans. Si la CGT a obtenu plusieurs qualifications D supplémentaires, les mesures sont largement insuffisantes concernant l'ensemble des agents.

Il est plus que temps de dépasser le cadre des annonces !

LE RÔLE ET LA PLACE DE LA SÛRETÉ

Au mois de mai, la Direction assurait qu'aucun PC n'était menacé mais qu'au contraire, leur renforcement était à l'étude. Cet engagement est réaffirmé ! Au-delà des mots, la CGT exige des actes, notamment sur l'identification précise des besoins sûreté, en agence, à l'UDSUR mais aussi en PC. A ce propos, l'appréhension des heures de nuit doit dépasser le simple fait des EVS. L'ouverture des PC doit impérativement correspondre aux besoins de sûreté du terrain. Restreindre les heures de nuit pour réaliser des économies sur les EVS revient à réduire l'efficacité de la sûreté ferroviaire.

3117

La CGT avait alerté l'ancienne et la nouvelle direction sur les dysfonctionnements du 3117 dus, pour une part importante, à son externalisation. C'est également le cas pour la gestion des alarmes. La CGT travaille depuis plusieurs mois à la ré-internalisation de ces missions. La ré-internalisation du 3117 exclusivement au sein de la sûreté est une réponse positive à nos revendications, mais elle reste partielle.



Cette ré-internalisation doit impérativement s'accompagner d'emplois qualifiés supplémentaires. Le 3117 n'est pas un standard téléphonique et nécessite de véritables ressources qualifiées et formées.

D'autre part, la ré-internalisation de la gestion des alarmes doit également se faire !

Le retour de la gestion des alarmes a deux intérêts primordiaux : la qualité et l'efficacité de la Surveillance Générale mais aussi l'amélioration des parcours professionnels.

PARCOURS PROFESSIONNELS

Les postes au sein des PC et des PCNS doivent faire l'objet d'un pesage rigoureux afin de définir leur juste qualification. **Par exemple**, après études des missions, des responsabilités et des compétences requises, il apparaît que le poste de chef de salle en PCNS nécessite la qualification G, son adjoint la qualification F, l'ensemble des tables tenu par une qualification E et la vidéo patrouille à la qualification D. Ces requalifications, mettent en évidence des parcours professionnels possibles au sein du PCNS, mais aussi vers l'ensemble de la sûreté.

De même, la formation continue doit permettre aux qualifications D en PC d'accéder à la formation « ADPX » qui facilitera la suite du parcours pro en agence.

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

La rénovation des PCNS ne passe pas par un simple coup de peinture mais par la dotation d'un matériel informatique ergonomique de qualité (taille des écrans, ergonomie du logiciel...). De la même façon, les sièges et tables doivent être remplacés par du matériel 3/8 et dont l'usure doit faire l'objet d'un suivi.

Au-delà des revendications sur l'amélioration du parcours professionnel, la CGT porte également la revalorisation de la prime de travail de manière à reconnaître l'expertise des métiers. De plus, la CGT continue d'exiger l'intégration de l'IPA/IPCA dans la prime de travail.

L'ensemble de ces annonces a donc un goût de réchauffé. La CGT exige que ces engagements pris au premier semestre 2020 soient rapidement suivis d'effets.

